Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 086-218600666-20220929-CM_20220929_008-DE

COMMUNE DE CHÂTELLERAULT

Délibération du conseil municipal **ACTE N° CM-20220929-008**

du 29 septembre 2022 **n°008**

EXTRAIT :

Nombre de membres en exercice : 39

PRESENTS (27) : Jean-Pierre ABELIN, Maryse LAVRARD, Evelyne AZIHARI, Thomas BAUDIN, Jacques MELQUIOND, Laurence RABUSSIER, Jean-Michel MEUNIER, Françoise BRAUD, Michel FRESNEAU, Corine FARINEAU, Stéphane RAYNAUD, Béatrice ROUSSENQUE, Michel DROIN, Anne-Florence BOURAT, Patrice CANTINOLLE, Élisabeth PHLIPPONNEAU, Jean-Claude BAUDRY, Frédérique NAUD COLAS, Ahmed BEN DJILLALI, Gilles MAUDUIT, Manuel COSTA NOBRE, Françoise MÉRY, Yves TROUSSELLE, Maryline ALLEMANDOU-DOMINGO, Pierre BARAUDON, Patricia BAZIN, David SIMON

POUVOIRS (9) : Yasin ERGÜL donne pouvoir à Jean-Pierre ABELIN
Jeannie MARECOT donne pouvoir à Evelyne AZIHARI
Hubert PREHER donne pouvoir à Jacques MELQUIOND
Gwenaëlle PRINCET donne pouvoir à Laurence RABUSSIER
Amine MESSAOUDENE donne pouvoir à Jean-Michel MEUNIER
Isabelle DUCHET donne pouvoir à Maryse LAVRARD
Elsa FARHAT donne pouvoir à Michel FRESNEAU
Flavy FRUCHON donne pouvoir à Patrice CANTINOLLE
Sophie GUEGUEN donne pouvoir à Jean-Claude BAUDRY

EXCUSES (3) : Séverine BART, Marion LATUS, Jean-Pierre de MICHIEL

Nom du secrétaire de séance : Manuel COSTA NOBRE

RAPPORTEUR : Madame Maryse LAVRARD

OBJET : Acquisition de terrains en rive gauche de la Vienne, au lieu-dit Basse Valette, pour la réalisation de liaison cyclable vers Antran

---

Depuis plusieurs années, la commune mène des opérations de mise en valeur de son centre urbain, notamment avec l'aménagement de cheminements en bords de Vienne. Elle souhaite maintenant poursuivre l'aménagement de ces voies douces par la création de continuités cyclables vers les communes limitrophes.

Le projet consiste à réaliser une piste entre la voie verte existante qui s'arrête au pont Albert Camus et de la poursuivre sur 1,2 km pour rejoindre la commune d'Antran en empruntant en partie l'ancien chemin de halage. L'objectif est de proposer aux habitants un itinéraire sécurisé agréable, pour des trajets aussi bien domicile travail que bucoliques. Le tracé envisagé de la laison douce empruntant en partie des propriétés privées, la collectivité a mené des négociations avec les riverains pour acquérir les terrains concernés.

M. Gérard CHAMPIGNY a donné son accord pour céder à la commune une partie de la parcelle cadastrée section ZA n° 85 pour une contenance d'environ 2 210 m², et une partie de la parcelle cadastrée section ZA n° 87 pour une contenance d'environ 2 123 m², soit une superficie totale d'environ 4 333 m², au prix de 1 euro du mètre carré.

Aussi, il est proposé au conseil de se prononcer sur cette acquisition. Afin de pouvoir entretenir son terrain sur lequel se trouvent des noyers, M. CHAMPIGNY conservera un accès par la piste, matérialisé par des bornes en bois avec cadenas.

* * * * *

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 086-218600666-20220929-CM_20220929_008-DE

VU l'article L.2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et aux opérations immobilières,

VU l'article L.1111-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif aux acquisitions amiables,

VU l'article L.1211-1 du code général de la propriété des personnes publiques, et les articles L.1311-9 et L.1311-10 du code général des collectivités territoriales relatifs à la consultation préalable de l'autorité compétente de l'État dans le cadre d'opérations immobilières,

VU l'article L.1212-1 du code général de la propriété des personnes publiques relatif à la passation des actes,

VU la promesse de vente en date du 24 mai 2022,

CONSIDERANT que cette acquisition ne fait pas partie d'une opération d'ensemble d'un montant égal ou supérieur à 180 000 €, un avis des domaines n'est pas nécessaire,

CONSIDERANT l'intérêt public d'une telle acquisition foncière,

Le conseil municipal, ayant délibéré, décide :

- d'acquérir les terrains situés au lieu-dit Basse Valette à Châtellerault, cadastrés section ZA n°85 (partie), pour une surface d'environ 2 210 m², et ZA n° 87, pour une surface d'environ 2 123 m², soit une superficie totale d'environ 4 333 m², appartenant à M. Gérard CHAMPIGNY, domicilié 41 rue Jacques Prévert à Targé (861000), au prix de 1 euro du mètre carré, soit un total d'environ 4 333 euros.

- d'autoriser M. CHAMPIGNY à accéder à son terrain par la piste, matérialisé par des bornes en bois avec cadenas,

- d'autoriser le maire, ou son représentant, à signer l'acte à intervenir, qui sera passé en la forme authentique en l'étude de Me LESOURD, notaire à Châtellerault.

  Le règlement de la dépense sera imputé sur le compte budgétaire 518/2115/126/CO7MO6/XXX/4006.

Vote : **Adopté à l'unanimité**

Pour ampliation,
Pour le maire et par délégation,
La directrice des affaires juridiques et institutionnelles,
Céline NICOUD

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification. La juridiction administrative compétente peut notamment être saisie via une requête remise ou envoyée au greffe du tribunal administratif ou aussi par l'application Télérecours citoyen accessible à partir du site www.telerecours.fr

Département :
VIENNE

Commune :
CHATELLERAULT

Section : ZA
Feuille : 000 ZA 01

Échelle d'origine : 1/2000
Échelle d'édition : 1/2500

Date d'édition : 17/08/2022
(fuseau horaire de Paris)

Coordonnées en projection : RGF93CC47
©2017 Ministère de l'Action et des Comptes publics

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

EXTRAIT DU PLAN CADASTRAL

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 086-218600666-20220929-CM_20220929_008-DE

parcelles à acquérir

Le plan de cadastre et extrait est géré par le centre des impôts foncier suivant :
Service Départemental des Impôts Foncier
[illegible]
86021 POITIERS Cedex
tél. 05 49 38 24 24 -fax
sdif.vienne@dgfip.finances.gouv.fr

Cet extrait de plan vous est délivré par :

cadastre.gouv.fr

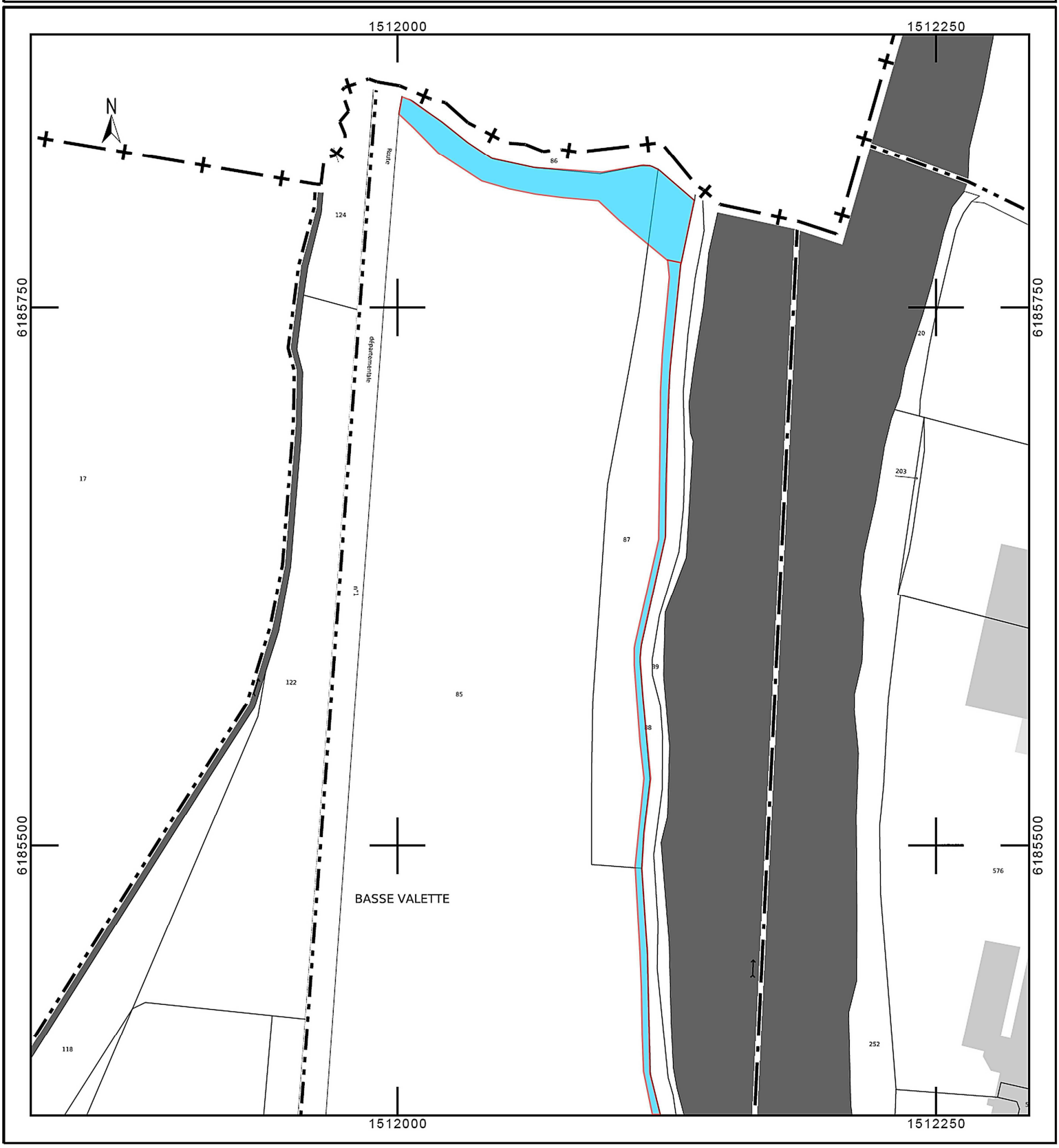

Châtellerault VILLE DE

Direction Générale des
Infrastructures et Superstructures
Maîtrise d'Oeuvre
Direction des services techniques

7B, bd blossac - BP 619
86106 Châtellerault Cedex

Tél : 05.49.20.21.60
Fax : 05.49.20.21.22

Projeteur : Lina Marchesin

Le 14 Octobre 2021

Echelle : 1/500

Pour le Maire,
l'adjoint délégué

Le directeur général adjoint des
Infrastructures et Superstructures
Grégory Bossard

Le responsable du service
Bureau d'études
Yann Mole

Edition du : 14 Octobre 2021

Références du Plan
Modele : Projet
Chemin : Y:_Antran\Zonages\ Antran Bord de Vienne\Projet Voie Verte 2019\Projet\007_VoieVerte.dgn

CHATELLERAULT

Liaison vers Antran

Projet de liaison douce

ESQUISSE

Hôtel de ville - 7B, boulevard blossac - BP 619 - 86106 Châtellerault Cedex
Tél : 05.49.20.20.20 - Télécopie : 05.49.20.20.15

1

La Vienne

Ruisseau du Pontreau

ZA 87

ZA 86

ZA 85

S = 579 m²
ZA 87

S = 1603 m²
ZA 85

Limite de culture
S = 1544 m²
ZA 87

Limite de culture
S = 607 m²
ZA 85

Route de Châtellerault

ZAE Sanital
IUT
R. Monory
Itinéraire BIS
de l'Eurovélo 3

BOURG ANTRAN
Zone 30km/h à 85km

AC 51

Aire de
pique-nique

Pont RD n°1

LEGENDE

Propriétaires

- Ville de Châtellerault
- Propriétaires privés
- Ville d'Antran
- Limite de la servitude de marchepied (à 3.25m du haut de talus)

3

Arceaux
vélos
à ajouter

Résine
couleur
calcaire

Nouvel emplacement
du garde-corps

Refuge

Glissière bois
avec écran moto

Bordures T2
aspect calcaire vieilli

Glissière bois
avec écran moto

Echelle : 1/200

4

Lisse de sécurité

Triangle de 40m2

Echelle : 1/200

Plan de situation

2

La Vienne

ZA 83
ZA 82
ZA 84
ZA 67
ZA 66
ZA 60

Lisse de sécurité

ANTRAN
Itinéraire BIS Eurovélo 3

ZAE SANITAL
IUT
Centre-ville de Châtellerault
Lycée M. Berthelot
Itinéraire Eurovélo 3

Glissière
à retirer

Arceaux
vélos
à ajouter

ZAE R. MONORY
Itinéraire Eurovélo 3
Aire de covoiturage
Sortie Autoroute Nord

Voie
verte

Voie verte

Pont Albert Camus

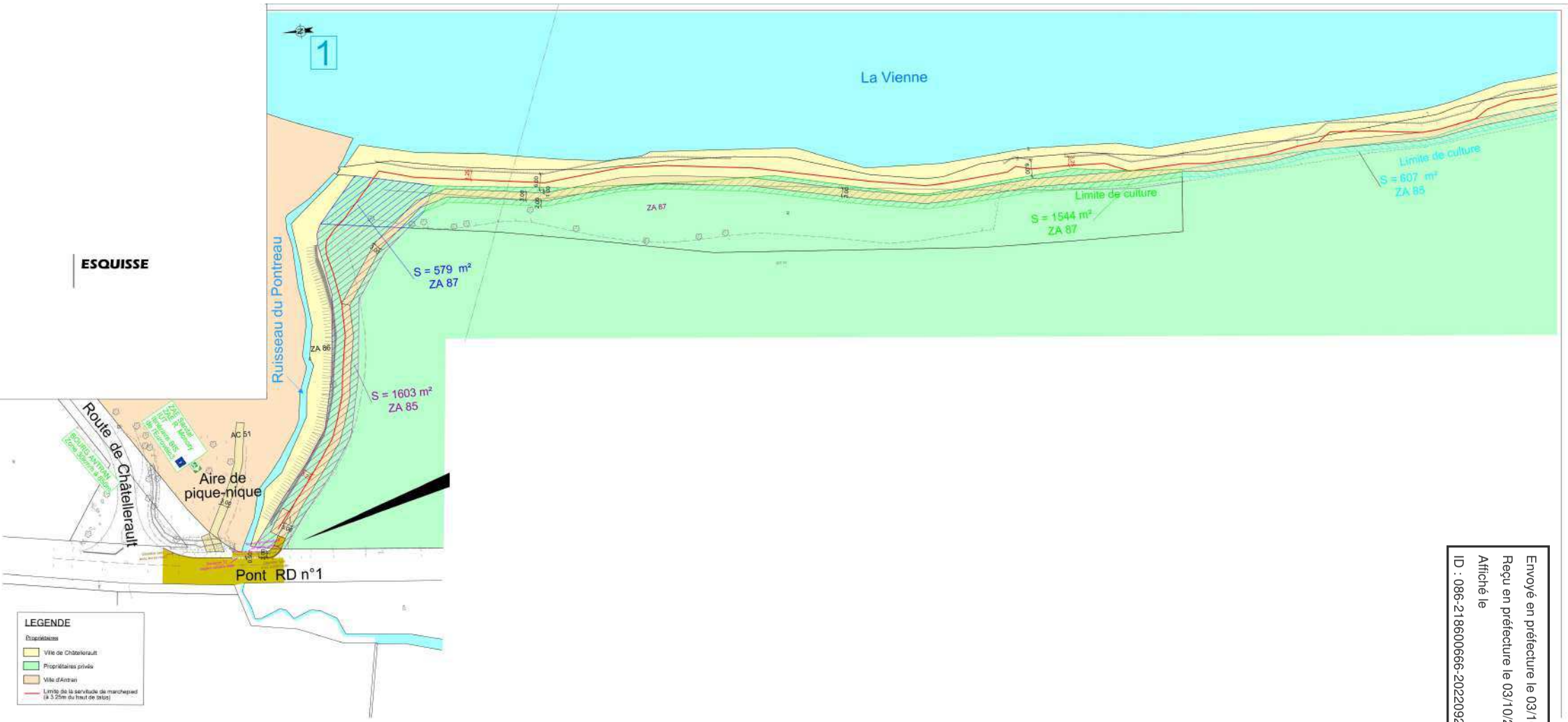

Envoyé en préfecture le 03/10/2022
Reçu en préfecture le 03/10/2022
Affiché le
ID : 086-218600666-20220929-CM_20220929_008-DE